PROCÈS-VERBAL

De ce qui s'est passé à Grenoble le 7 Juin 1788.

CEJOURD'HUI 7 Juin 1788, le Duc de Tonnerre, Lieutenant général, Commandant en chef dans la Province de Dauphiné, a fait remettre au premier Président, & à chacun des Officiers de la Cour qui étoient à Grenoble, des lettres de cachet portant un ordre du Roi de quitter, aussi-tôt après la notification desdites lettres, la ville de Grenoble, & de se retirer dans les différens lieux de la Province désignés par icelles, pour y rester jusqu'à nouvel ordre. Lesdites lettres datées de Versailles, le 1er. Mai 1788, ayant été portées & remises depuis sept heures & demie du matin jusqu'à une heure, aux Magistrats, par des Officiers d'Austrasie & de Royal la Marine, qui en ont demandé un reçu, lequel leur a été donné par chaque Magistrat, à l'exception du premier Président, qui a répondu au Major du Régiment Royal la Marine, porteur de sa lettre de cachet, qu'il en rendroit compte aux Ministres du Roi: quelques-uns de MM. sont partis, pendant que les autres se disposoient à se retirer également au lieu qu'on leur avoit fixé. Toutes les boutiques ont été fermées vers les dix heures : le peuple s'est porté en foule à l'hôtel du premier Président, a détaché ses malles, vache & paquets, démonté sa voiture, & en a porté les pieces dans une remise dont il a pris la clef. Il s'est rendu successivement aux demeures de plusieurs Magistrats, a enlevé de force les voitures chargées, & les a conduit à bras dans la cour de l'hôtel de la premiere présidence, dont il occupoit & gardoit la porte. Le tocsin a sonné de toutes parts, les portes de la ville ont été fermées & clouées ; le trouble & l'émotion ont augmenté par l'arrivée des deux Régimens qui se sont emparés des

places, & se sont répandus dans les différens quartiers de la ville. Le peuple s'est porté à l'hôtel du Commandement, pour demander les clefs du Palais, & la réintégration du Parlement.

Un renfort de Grenadiers arrivé pour le repousser, a occasionné un choc qui a gagné de proche en proche le long de la rue Neuve, & jusqu'à la place Grenette.

Les détachemens du Régiment Royal la Marine, qui se trouvoit dans ces quartiers, ont fait feu sur le peuple, & l'ont chargé avec la bayonnette & le sabre. Quelques particuliers ont reçu la mort, & plusieurs ont été blessés, ainsi que des soldats. Le peuple a dépavé quelques parties de rues pour s'armer de cailloux, est monté sur les toits, & s'est servi des tuiles & des pavés pour écarter les Troupes. Un peuple immense occupoit le devant de l'hôtel, les cours & tous les appartemens de la premiere Présidence. Une autre partie a forcé la garde & les portes de l'hôtel du Commandement, s'en est emparé, y a fait quelques dégâts, & a enlevé quelques papiers.

Dans le même temps, les paysans des campagnes & villages voisins, au nombre de plusieurs mille, se sont présentés armés aux portes de la ville; les ayant trouvé fermées, ils ont fait des tentatives pour escalader les remparts, y ont fait breche, & ont tiré des coups de fusil sur l'hôtel du Commandement. Le Duc de Tonnerre a écrit un billet au premier Président, dont la teneur suit: « Je vous prie, Monsieur, de vouloir » bien suspendre votre départ, & autoriser Messieurs » de votre Compagnie qui se trouvent ici, à en user » de même jusqu'à nouvel ordre; je vais rendre compte » à la Cour de ce qui se passe. J'ai l'honneur d'être, &c. » *Signé*, LE DUC DE TONNERRE. Grenoble, le 7 » Juin 1788. »

Le trouble & l'émotion augmentant dans les divers quartiers de la ville, & entre autres à l'hôtel du Commandant & à celui de la premiere Présidence, & le peuple insistant pour avoir les clefs du Palais, le Duc



de Tonnerre les a fait remettre au premier Préſident, avec un ordre dont la teneur ſuit. « Il eſt ordonné » au garde du Palais de ſe retirer, quand M. le » premier Préſident ſe préſentera. A Grenoble le 7 de » Juin 1788. *signé*, LE DUC DE TONNERRE. Il fera » fermer les portes des greffes. »

Le peuple ne ſe calmant point, & criant qu'il ne ſe retireroit pas que le Parlement n'eût repris la ſéance au Palais, le Duc de Tonnerre a écrit au premier Préſident le billet dont la teneur ſuit. « Je vous prie, M. le premier » Préſident, de prendre toutes les précautions que votre » prudence vous ſuggérera, & notamment d'aller en » robe au palais avec le nombre de Meſſieurs de votre » Compagnie que vous pourrez raſſembler, & d'en » impoſer au peuple, au nom du Roi & du Parlement. » A Grenoble le 7 de Juin 1788. *signé*, LE DUC DE » TONNERRE. »

En conſéquence, le premier Préſident a fait prier les Magiſtrats, qui n'avoient encore pu ſortir de la ville, de ſe rendre chez lui, pour leur communiquer les invitations du Duc de Tonnerre. Ils s'y ſont rendus en habits de voyage; pluſieurs n'arrivant pas aſſez tôt au gré du peuple, il a été les enlever chez eux, & les a conduit à l'hôtel du premier Préſident, qui, leur ayant communiqué les différens billets du Duc de Tonnerre, les a engagés à envoyer chercher leurs robes pour ſe rendre au palais, où arrivés, les rues, les places & les ſalles du Palais étant remplis d'avance de particuliers de tous états & ſexes, ils ont pris leur ſéance; & après avoir apporté autant de fermeté que de prudence à faire ceſſer les cris avec leſquels on demandoit les regiſtres pour en arracher & brûler les nouvelles Loix, & à faire garantir par les Huiſſiers les greffes qu'on menaçoit d'enfoncer, le premier Préſident, à la ſuite d'une courte délibération, a prononcé le diſcours » ſuivant. « Vous devez être perſuadé que le Roi » veut le bonheur de ſes peuples, nous ne diſconti» nuerons pas de ſolliciter ſa juſtice; mais le moyen

» le plus sûr d'accélérer le retour de ſes bontés, c'eſt » de l'attendre dans le calme & la tranquillité. Ainſi, » retirez-vous chacun dans vos demeures. »

Chacun des Magiſtrats s'eſt réuni au premier Préſident pour calmer l'effervefcence & l'émotion, en aſſurant le peuple de la juſtice & de la bonté du Roi, & le tranquilliſant ſur la crainte qu'il avoit de leur éloignement, lui ayant communiqué les billets du Duc de Tonnerre, auxquels ils ont cru dans le moment néceſſaire d'adhérer, pour prévenir les malheurs affreux dont la ville étoit menacée; ayant eſpéré, comme le Duc de Tonnerre, que leur préſence pourroit ſeule faire renaître le calme & la tranquillité; & de ſuite ſe ſont retirés à l'hôtel de la premiere Préſidence, où le préſent procès-verbal a été dreſſé & ſigné par chacun des Officiers préſens, à qui il en ſera remis expédition en forme pour ſa ſûreté perſonnelle. Fait à Grenoble le 7 de Juin 1788. *signé à l'original*, De Berulles. De Barral. De Montferrat. De la Coſte. De Trivio. Chabons. De Loulle. Vivand d'Anthon. De Chevalier de Sinard. De Voutey. Leclet. Vogronde de Saille. Anglès. Rocheblave. La Salcette. Valſerre. D'Anthour. De Beſſon. Barral. Montalivet. Chaboud. Chieze. Caze de la Bove. Savoie de Rollin. Reynaud.

Pour extrait, Deuchacen.